



*Un langage à construire au jour le jour*

**DYSPHASIE (n.f): trouble spécifique du développement du langage oral**



## SOMMAIRE

- **Marathon de Paris** p. 1
- **Le PAP - Plan Personnalisé d'Accompagnement - circulaire du 22 janvier 2015** p. 2  
Pierre Baligand
- **Stanislas Dehaene au Collège de France** p. 4  
Calliste Scheibling-Sève
- **Rencontre avec ARPEJEH** p. 5  
AAD France
- **La prise en charge d'un enfant dysphasique à Rome** p. 6  
AAD France
- **Quand nos enfants auront-ils les mêmes droits** p. 7  
AAD Midi-Pyrénées
- **Rencontre avec CAP EMPLOI FINISTÈRE** p. 8  
AAD Finistère

1 bis chemin du Buisson-Guérin  
78750 Mareil-Marly

01 34 51 28 26  
du lundi au jeudi de 9h à 12h

avenir.dysphasie@wanadoo.fr  
www.dysphasie.org



www.facebook.com/  
Association AvenirDysphasie-  
France

## EDITO

# 2015

innovations, solidarité et engagements

AAD avance...

### L'année 2014

s'est clôturée par

- la diffusion d'un guide

MDPH pour l'élaboration des réponses aux personnes dys,

- la parution du n° 131 d'ANAE consacré à la dysphasie chez l'enfant,

- de la mise en place d'une convention avec Ranstad, un partenaire du monde de l'intérim qui permettra d'aider l'insertion de tous nos jeunes dans le monde de l'entreprise.

**L'année 2015**, malgré un début difficile pour tous, commence avec la sortie de la circulaire du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), les cours de Stanislas Dehaene sur le cerveau et l'éducation.

AAD continue à se mobiliser sur tous les fronts : scolarité, santé, emploi (ARPEJEH et CAP EMPLOI).

Sur le plan communication, aussi, avec notre participation au Marathon de Paris !

**Nathalie GROH, présidente**



**Le père d'une enfant dysphasique**

**a décidé de courir**

**le marathon de Paris**

**le 12 avril 2015**

**pour notre association Avenir Dysphasie.**

Il a ainsi organisé une collecte de fonds pour financer nos projets !

**Soutenez cette action en accédant à sa Page de**

**collecte <http://www.alvarum.com/undonpouroladysphasique>**

Tous les dons seront reversés par Alvarum (site 100% sécurisé) à AAD.

**Vous pouvez aussi courir à ses côtés !** Ecrivez à [ruiz.jean-paul@neuf.fr](mailto:ruiz.jean-paul@neuf.fr)

Merci pour votre soutien !



Ce journal est édité par  
la Fondation Groupama pour la Santé



# Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé la circulaire du 22 janvier 2015 ■

## Mise en place des aménagements pédagogiques pour les élèves souffrant de troubles des apprentissages

Annoncé dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 (article L311-7), présenté dans le décret 2014-1377 du 18 novembre 2014, le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) <sup>(1)</sup> vient d'être rendu opérationnel par la circulaire n°2015-016 du 22 janvier 2015 (parue au BO n° 5 du 29 janvier 2015).

### Disons d'emblée que l'originalité de cette circulaire réside pour une part dans son annexe.

Le PAP apparaît comme une mesure de simplification, permettant de décider et de mettre en œuvre des mesures d'aménagement de la scolarité d'un élève sans avoir besoin de faire appel aux dispositifs spécifiques du handicap et donc sans faire le détour par la MDPH ni sans faire appel à l'enseignant référent, qui n'intervient pas dans le suivi du PAP. C'est en ce sens qu'il se distingue essentiellement du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui ne peut être notifié que par la MDPH.

### Le PPS est incontournable dans certains cas précis :

- lorsque les aides attribuées à l'enfant engagent des frais pris en charge par l'Etat : accompagnement par un AVS, matériels pédagogiques divers, notamment ordinateur... ; <sup>(2)</sup>
- lorsque les aménagements de la scolarité impliquent des dérogations aux dispositions réglementaires de la scolarité : temps partiel, dispense de certains enseignements... <sup>(3)</sup>

Le PAP est suffisant quand il s'agit de mesures simples d'aménagement de la scolarité, pour lesquelles d'ailleurs l'équipe éducative de l'école ou l'équipe pédagogique du collège est sans doute plus compétente que la MDPH, parce que plus proche des réalités du terrain.

Le PAP est donc un projet d'ordre exclusivement pédagogique, interne à l'école.

### Les élèves concernés

Le PAP est destiné à des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages. Il a d'ailleurs été décidé à la demande de plusieurs associations de parents d'élèves présentant ces troubles.

Il prend en compte ces difficultés dans la durée. Il se distingue donc du PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) qui a pour objet d'aider un élève en difficulté à rattraper son retard.

Il se distingue également du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui a pour but de favoriser la scolarisation des enfants malades (ou atteints d'une pathologie chronique).

### La procédure de mise en place du PAP

Le PAP peut être mis en place sur proposition des enseignants (conseil des maîtres, conseil de classe...) ou à la demande des parents (ou de l'élève, s'il est majeur). Il exige en fait l'accord des uns et des autres.

Qui identifie les enfants susceptibles de bénéficier d'un PAP ? Le constat des troubles est fait par le médecin de l'Education nationale ou par le médecin qui suit l'enfant et à la suite de ce constat, il appartient au médecin de l'Education nationale de donner un

avis sur la réalité des troubles et sur la mise en place d'un PAP. Le médecin scolaire joue donc ici un rôle important puisqu'un PAP ne peut être décidé sans son agrément.

Le PAP est élaboré sous la responsabilité du directeur de l'école ou du chef d'établissement. Il comporte deux modalités qui sont aussi celles du PPS :

- premièrement, celle du partenariat : le PAP exige la participation des parents, mais aussi le concours des professionnels qui suivent l'enfant et qui sont invités aux réunions d'élaboration et de suivi ;
- deuxièmement, celle de l'évaluation et du suivi : le responsable de la mise en œuvre du PAP – le directeur d'école ou, dans le 2<sup>d</sup> degré, le professeur principal – doit procéder chaque année à une évaluation des progrès réalisés par l'élève ; il doit veiller aussi à la bonne transmission du dossier du PAP lors d'un changement d'établissement.

### Un modèle de document en annexe

Un modèle du document à utiliser pour rédiger le PAP est proposé en annexe de la circulaire. Il se décline en quatre fiches distinctes pour l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège et le lycée. On ne peut ici que renvoyer à la lecture de ces documents. On saluera le bel effort fait par la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'EN) pour recenser et fournir des listes (non exhaustives) d'adaptations et d'aménagements possibles. <sup>(4)</sup>

L'un des intérêts de ces documents est que les items qu'ils proposent sont d'ordre pratique et qu'ils s'adressent prioritairement aux enseignants qui doivent mettre en place les aménagements pédagogiques. La circulaire souligne avec raison qu'il sera plus judicieux de se fixer sur quelques items, dont on suivra avec attention la mise en œuvre tout au long de l'année pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs escomptés, plutôt que de se fixer un trop grand nombre d'items.

### Conclusion

L'annonce du PAP n'avait pas été sans soulever des inquiétudes chez les parents des enfants souffrant de troubles des apprentissages, car **si certains se réjouissent de ce que le PAP devrait permettre des aménagements rapides et adaptés pour les**

Ce que  
disent  
les textes...

enfants concernés, d'autres craignent qu'il n'aboutisse à ignorer plus ou moins le handicap et à traiter les élèves en situation de handicap comme des élèves simplement en difficulté. Ce qui n'aiderait pas certaines familles à prendre conscience du handicap.

**La loi Peillon** ne précise pas qui sont les élèves destinataires du PAP et le décret du 18 novembre 2014 indique seulement que le PAP est destiné « à des élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages ». **Tout dépend de ce qu'on met sous ce terme "trouble des apprentissages".**

**C'est ici que le rôle du médecin scolaire sera fondamental.**

La circulaire demande beaucoup aux médecins scolaires, qui doivent non seulement donner un avis sur la réalité des troubles mais également indiquer, dans le document du PAP, quels sont les besoins de l'élève et quels sont les points d'appui pour les apprentissages dont il dispose, éléments que l'équipe pédagogique utilisera pour rédiger le PAP. Il est souhaitable que l'Éducation nationale dispose d'un réseau de médecins scolaires suffisamment solide et étoffé !

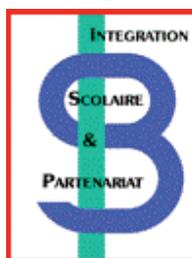
**Du côté des MDPH,** une dérive à craindre serait qu'elles cherchent à renvoyer le plus possible d'enfants vers le PAP, et notamment ceux dont le taux d'incapacité est inférieur à 50 %, voire à accorder moins facilement un taux supérieur à 50 % puisque les enfants qui

ne bénéficieraient pas d'un PPS ne resteraient pas sans aide. **Il ne faudrait pas que le PAP ne devienne une sorte de PPS au rabais.**

**Mais c'est du côté de l'école ou de l'établissement scolaire que sans doute se jouera la réussite ou l'échec du PAP.**

Le PAP repose pour l'essentiel sur l'implication des enseignants. Le PAP est certes un outil entre leurs mains, mais c'est un outil exigeant, un outil qui demande du temps, tant pour l'élaboration de son contenu que pour assurer son bon fonctionnement et son suivi, et une attention particulière à l'élève. Pour assurer le suivi et l'évaluation du PPS, on a créé les enseignants référents. **Pour le PAP, tout repose sur les épaules des enseignants, des directeurs d'école, des chefs d'établissement.** Mais avec de l'intelligence, de la confiance entre partenaires et de la bienveillance vis-à-vis des élèves, on peut régler bien des problèmes. Et avec les mêmes textes, on peut obtenir du bon et du moins bon.

**Pierre BALIGAND**  
**IEN-AIS honoraire**  
**en Charente-Maritime**



**Profitez du site**  
**« Intégration scolaire et Partenariat » !**  
**<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>**

pendant qu'il en est encore temps

**Une mine d'infos que Pierre Baligand tient depuis 15 ans, décortiquant les textes relatifs à la scolarité des enfants handicapés, et les illustrant par des échanges et des témoignages.**

*[...] En quinze ans, la situation a évolué. Aujourd'hui les familles trouvent facilement sur internet ou auprès de leurs associations les renseignements dont elles ont besoin. Un tel site est sans doute moins utile, même s'il reste bien des sujets sensibles, tels que par exemple l'élaboration et le suivi du PPS ou la formation des enseignants, qui justifient le maintien de lieux de documentation et d'échanges.*

*Par ailleurs le responsable du site a pris de l'âge ! J'envisage donc de maintenir ce site sur internet jusque fin 2015, mais sans garantir qu'à partir de ce mois de mai 2014 il sera tenu à jour avec le même soin qu'auparavant ! Et je me tiens à la disposition de ceux qui souhaiteraient en récupérer des éléments pour leur faciliter la tâche.*

*En souhaitant bon vent à tous les lecteurs !*

*Pierre Baligand*

<sup>(1)</sup> On trouvera la circulaire et son annexe dans le BO n° 5 du 29 janvier 2015

**[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85550](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550)**

Et les autres références (article L311-7, décret du 18 novembre 2014, etc.) sur **<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page184.htm>**

<sup>(2)</sup> Mais le PAP peut prévoir la possibilité d'utiliser un ordinateur en classe. Et peut-être qu'un jour viendra où c'est l'Éducation nationale elle-même qui fournira les ordinateurs.

<sup>(3)</sup> Le texte précise que le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé

<sup>(4)</sup> Exemple d'items pour l'école élémentaire :

- Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance

- Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève.  
Etc.

# Stanislas DEHAENE au COLLÈGE DE FRANCE ■

Secouons-  
nous  
les neurones !



*Stanislas Dehaene est professeur au collège de France depuis 2006, titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale*

**C**ette année 2014-2015, Stanislas Dehaene propose un cycle de 7 cours sur les liens entre cerveau et éducation : « **Fondements cognitifs des apprentissages scolaires** ».

Ils se succéderont du 6 janvier au 3 mars, les mardi de 9h30 à 11h.

Ils sont gratuits, accessibles à tous !

Stanislas Dehaene s'attache à passer du laboratoire à la salle de classe, de la recherche fondamentale en sciences cognitives aux outils pédagogiques.

Dans ses deux premiers cours, il met en exergue la tension entre compétences innées et capacité d'apprentissage. Comment nos enfants acquièrent-ils la lecture ? Comment notre cerveau de primate peut-il

s'adapter à cette activité extrêmement culturelle ?

Les cours ont été précédés par un colloque « **L'apport des sciences cognitives à l'école : quelle formation des enseignants ?** ».

De nombreux spécialistes y ont participé. Il est accessible sur le site du collège de France.

**Pour revoir le colloque et les cours qui ont déjà eu lieu :** <http://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/symposium-2014-2015.htm>

L'enfant présente un **cerveau plastique** qui va lui permettre ces apprentissages. Cette plasticité cérébrale repose plus précisément sur un **recyclage neuronal**. Par exemple, nous réutilisons les circuits neuronaux de reconnaissance des visages nouveaux pour développer un circuit de reconnaissance des chaînes de lettres et ainsi acquérir la lecture. Mais cette "adaptabilité" peut être encore plus spécifique dans le cas d'enfants ayant des lésions cérébrales massives ou présentant des troubles dys afin de surmonter leurs difficultés. Toutefois la plasticité cérébrale **n'est pas indépendante de l'environnement social** dans lequel évolue l'enfant. Elle est ainsi modulée positivement par l'enrichissement de l'environnement et négativement par des situations de peurs. C'est pourquoi **l'environnement familial et scolaire doit être empli de stimuli positifs et dépourvu de situation de peur et de stress pour un meilleur apprentissage**. L'éducation peut moduler le potentiel initial de l'enfant. Cela est tout autant important pour des enfants présentant des lésions cérébrales ou des troubles dys : le rôle des parents et celui des enseignants sont tout aussi déterminants que celui de l'orthophoniste.

Pour développer au mieux cette plasticité cérébrale, les enseignants doivent s'appuyer sur les intuitions précoces de l'enfant pour fournir des stimulations adaptées. Stanislas Dehaene s'intéresse donc ensuite aux différents types d'attention. L'adulte doit savoir capter l'attention, et quel type d'attention, pour orienter l'apprentissage. Afin d'apprendre, l'enfant doit être tout d'abord vigilant, son attention doit être orientée (vers le contenu enseigné), et l'enfant doit aussi apprendre à se contrôler et à se concentrer. On parle alors de contrôle exécutif. L'enseignant ne doit donc pas uniquement manipuler l'attention de l'enfant mais aussi **améliorer son système d'attention qui est lui aussi plastique**. Savoir capter l'attention de l'enfant est un élément clé dans les apprentissages. En effet, **l'enfant apprend mieux en société car il fait attention aux indices sociaux**, tels que la voix ou le regard. Les parents et les enseignants doivent donc les utiliser au mieux pour engager l'enfant dans l'apprentissage.

Et puis une bonne nouvelle pour les parents ! Les recherches de Daphné Bavelier montrent que lorsque vos enfants passent du temps devant les jeux vidéo, ils développent diverses tâches d'attention et de perceptions rapides (clignement attentionnel, subitizing, acuité visuelle, changement rapide de tâches et même prise de décision) ! Plus besoin de s'inquiéter !

Calliste SCHEIBLING-SEVE, AAD France

## CALENDRIER 2015

- 06/01 Éducation, plasticité cérébrale et recyclage neuronal
- 13/01 L'attention et le contrôle exécutif
- 03/02 L'engagement actif, la curiosité, et la correction des erreurs
- 10/02 La consolidation des apprentissages et l'importance du sommeil
- 17/02 La mémoire et son optimisation
- 24/02 Fondements cognitifs de l'apprentissage de la lecture



Sa devise : *il enseigne tout*

Le Collège de France est un établissement public d'enseignement supérieur, institution unique, sans équivalent à l'étranger.

Depuis sa création sous

François Ier, il répond à une double vocation : être à la fois le lieu de la recherche la plus audacieuse et celui de son enseignement. Voué à la recherche fondamentale, il détient une caractéristique singulière : enseigner « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts », en partenariat avec le CNRS, l'INSERM et plusieurs autres grandes institutions.

# Rencontre avec ARPEJEH ■

www.arpejeh.com



Accompagner la Réalisation des Projets  
d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés

**L'association ARPEJEH est une association d'intérêt général, qui réunit des organisations professionnelles privées et publiques** (entreprises, établissements publics, fonctions publiques, collectivités locales), de tous secteurs, engagées dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de l'égalité des chances et de la diversité.

**Sa vocation** est de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes handicapées en accompagnant les jeunes adolescents dans leurs parcours de formation et la construction de leur projet professionnel.

Ses objectifs

-> **Mutualiser la volonté des organisations professionnelles** (entreprises, établissements publics, fonctions publiques, collectivités locales) pour déployer des actions en direction des élèves et des étudiants handicapés, afin de contribuer, aux côtés des structures publiques, à lever les obstacles culturels et institutionnels auxquels sont confrontés les adolescents handicapés tout au long de leur parcours de formation.

-> **Informers, dès le collège, les jeunes adolescents handicapés** (élèves et étudiants), **et leur environnement** (familial, pédagogique, associatif) sur les métiers des organisations membres de l'Association, leur accessibilité en termes de cursus de formation, et les politiques d'accueil déployées pour favoriser l'accès à l'emploi, afin de redonner confiance, d'ouvrir l'éventail des possibilités, et d'aider ces jeunes personnes à se projeter dans un avenir professionnel qualifié.

-> **Favoriser la relation entre jeunes personnes handicapées et professionnels**, en offrant aux élèves et étudiants un accès privilégié des organisations membres de l'Association pour des stages, des visites d'entreprise, des rencontres avec des interlocuteurs métiers, et plus généralement toute occasion facilitant la connaissance mutuelle et induisant une sensibilisation directe et réciproque des acteurs.

-> **Accompagner, via des solutions humaines** (tuteurs/parains), **les étudiants handicapés dans leurs parcours d'études supérieures**, sans toutefois suppléer les instances et aides existantes, pour favoriser la construction de leur projet professionnel et leur accès à l'emploi.

+ existe depuis 6 ans et emploie 6 personnes

+ en partenariat avec environ 60 entreprises qui adhèrent à l'association, ce qui implique que l'entreprise s'engage à prendre 5 jeunes par an en stage ou apprentissage.

+ en collaboration avec plusieurs académies : Créteil/Paris/Versailles, Lyon, Orléans/Tours et Aix/Marseille

+ s'adresse aux élèves de la 3<sup>e</sup> jusqu'à la fin des études supérieures avec tout type de handicap

## 6 types d'accompagnement proposés

-> **des ateliers Découvertes des Métiers** : il s'agit d'offrir aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la Terminale un premier contact avec les professionnels des entreprises partenaires d'ARPEJEH, leur présenter les métiers, et aussi préparer les entreprises à accueillir les personnes handicapées. Pendant 3 h des collaborateurs des entreprises membres d'ARPEJEH sont là pour répondre aux questions des jeunes et de leurs parents et/ou professeurs au sujet de leur métier. Ces temps de rencontres ont lieu dans un établissement de l'Éducation nationale, avec des stands thématiques.

-> **une exploration des métiers « insolites »** : sur les lieux de travail, les élèves découvrent des métiers méconnus, parfois surprenants, exercés par les entreprises membres. Un parcours est organisé dans l'entreprise afin de pénétrer l'univers des processus de production et prendre conscience de la pluralité des métiers. Il s'agit en pratique de visites au sein de l'entreprise, environ une demi-journée pour 10 à 15 jeunes.

-> **une aide à la recherche de stages découverte professionnelle** : pour les élèves de 3<sup>e</sup> (stage d'observation professionnelle) et les élèves en CAP/Bac Pro, sur les 4 régions (Île-de-France, Lyon, Aix-Marseille et Centre). Les stages sont des expériences essentielles pour rencontrer l'entreprise, ses métiers et ses collaborateurs. Ils participent à l'accompagnement des jeunes dans leur Parcours d'Information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, en les aidant à envisager et construire leur projet professionnel.

-> **des stages « métiers »** : les stages réalisés au sein des entreprises ARPEJEH permettent aux étudiants post-bac de mettre en pratique les acquis liés à leur formation, de se préparer à la vie professionnelle dans un environnement qui prend en compte leurs besoins en termes d'aménagement et d'accompagnement, de préciser leur projet professionnel.

## -> des ateliers « simulation d'entretien » (tuteur/parrain) :

les entretiens de recrutement sont des épreuves inhérentes à la vie professionnelle, et ce dès la recherche de stage. Or, beaucoup de jeunes y sont encore peu préparés. Lors de ces ateliers, les élèves ont l'opportunité de se familiariser avec ce type d'exercice au travers de simulations d'entretien avec des professionnels du recrutement. C'est aussi pour eux l'occasion de trouver des réponses à leurs questions sur le sujet et d'améliorer leurs techniques de CV.

-> des accompagnements personnalisés à la construction des parcours professionnels : un suivi et un accompagnement

personnalisé d'élèves de 1<sup>re</sup>/Terminale et d'étudiants par un collaborateur des entreprises membres d'ARPEJEH qui s'engage à accompagner un jeune pendant 1 an pour l'aider à construire son projet professionnel ou dans son insertion professionnelle. En pratique, il s'agit de la construction contractualisée d'un binôme (accompagnement entreprise et jeune). Actuellement, environ 60 binômes fonctionnent.

-> Pour en savoir + = [www.arpejeh.com/site/actu.php](http://www.arpejeh.com/site/actu.php)

Bénédicte JUYAUX et Chantal JARLIER-CLEMENT



### CONTACT CHARGÉS DE MISSION

<b>Creteil/Paris/Versailles</b>	Bérangère LAPAICHE, <a href="mailto:berangere.lapaiche@arpejeh.com">berangere.lapaiche@arpejeh.com</a> , 06 38 54 68 14
<b>Lyon</b>	Nicolas RIVIER, <a href="mailto:nicolas.rivier@arpejeh.com">nicolas.rivier@arpejeh.com</a> , 06 81 69 28 91
<b>Aix/Marseille</b>	Servane CHAUVEL, <a href="mailto:servane.chauvel@arpejeh.com">servane.chauvel@arpejeh.com</a> , 06 72 56 06 15
<b>Orléans/Tours</b>	Deborah LALLOUM, <a href="mailto:deboreh.lalloum@arpejeh.com">deboreh.lalloum@arpejeh.com</a> , 06 31 22 49 15

## La prise en charge d'un enfant dysphasique dans une école française à Rome ■

**T**émoignage  
de Sophie GARBİ,  
recueilli par Nathalie GROH



**Le parcours de Vadim,  
âgé de 8 ans**

Vadim a 3 ans et demi quand la famille démarre le parcours de soins.

Les premiers professionnels posent les premiers mots sur les problèmes de Vadim : tandis que l'orthophoniste francophone parle de retard de langage, le neuropédiatre parle d'une suspicion d'autisme !

La famille se documente énormément en passant par le site d'Avenir Dysphasie France, lit les recherches en cours au Québec, en France et en Suisse. En Italie, à Rome, il n'y a pas de financement, pas de réseau, pas de SESSAD pour les Français ! En revanche, à l'étranger, les Français font tous des fautes dans la langue du pays et en français aussi. Il y a donc beaucoup plus de tolérances aux difficultés, ce qui retarde le diagnostic, qui sera : **dysphasie sévère associée à un trouble de l'attention.**

Les premières prises en charge sont l'orthophonie à midi à l'extérieur de l'école avec des séances de 45 mn, 2 fois par semaine. **La nécessité d'une équipe formée était la seule condition pour rester en Italie !** Il a fallu bien compter une année pour trouver les professionnels connaissant la dysphasie.

Aujourd'hui et pour la 3<sup>e</sup> année, la famille pense que la meilleure prise en charge pour Vadim est la suivante :

- une **orthophoniste francophone**
- un **AVS**, enseignant de soutien en classe nécessitant un protocole de convention qui autorise le professionnel à intervenir dans l'école pendant le temps scolaire
- un **neuropsychologue francophone**

Un focus sur leurs rôles :

- l'orthophoniste intervient pendant les cours de langue (italien et anglais dont Vadim est dispensé) et travaille surtout l'apprentissage du vocabulaire et des expressions.
- l'AVS intervient 15 h par semaine pour les mathématiques et le français en accord avec l'inspectrice de l'académie scolaire.
- la neuropsychologue, d'origine canadienne, est spécialisée dans les troubles cognitifs et du langage. Elle travaille avec Vadim sur le raisonnement et le comportement. Elle fait le lien avec toute l'équipe de rééducation et soutient les parents dans leur parcours.

Au niveau de l'école, après de multiples démêlés administratifs, c'est l'inspectrice de l'Education nationale qui a validé le **PAI/PPS**, et à la faveur d'une nouvelle di-

rection, une convention autorisant la présence d'une AVS et de l'orthophoniste pendant les cours de langue a été signée.

**Conclusion :** Sophie Garbi, la mère de Vadim, est devenue une personne ressource auprès de l'Association des parents d'élèves.

Aujourd'hui, Vadim joue au foot (il est totalement intégré dans

une équipe italienne) et comprend et parle l'italien.

Sur le plan social, la surinterprétation et le caractère social du langage lui font encore défaut dans la cour de l'école.

Au niveau scolaire, le bilan est satisfaisant malgré des difficultés dans la compréhension des énoncés.

**On continue !**

## Quand nos enfants auront-ils les mêmes droits ? ■

**Dans la région Midi-Pyrénées, il ne fait pas toujours bon habiter dans l'Aveyron ou le Gers. Après plusieurs refus, certains ont enfin pu obtenir les aménagements, aides humaines et adaptations qui étaient nécessaires pour leur enfant.**

### Pourquoi doit-on continuer à se battre de la sorte ?

Notre carte de France de la dysphasie est faite de zones d'ombre, où l'on traite encore les enfants porteurs de trouble du langage au même titre que des déficients intellectuels. Trop souvent, ces enfants incompris, sont livrés aux institutions de type IME.

*Les IME, instituts médico-éducatifs, sont des établissements de soins français qui accueillent les enfants et adolescents atteints de handicap mental présentant une prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiatriques : troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication. Ils regroupent les anciens instituts médicopédagogiques (IMP) et IMPro régis par l'annexe XXIV au décret no 89-798 du 27 octobre 1989 et la circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989.*

### Pourquoi ?

Parce que ce sont des enfants qui sont bien plus calmes et posés que la plupart des publics accueillis dans ces établissements.

On assimile alors le trouble de la communication aux troubles sévères et durables du langage oral. Nos jeunes dys, n'ont pas de trouble de la communication, ils ont des troubles du langage oral.

Quand seront créés des textes qui mettront noir sur blanc, que tous ces enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes porteurs de troubles dys sont normalement intelligents, voire même parfois supérieur à la norme. Ces jeunes qui se trouvent enfermés dans le ghetto de l'incompréhension générale de l'Éducation

**Coup de gueule !**

... nationale, de certains professionnels de santé, et de la société toute entière qui ne connaît pas l'existence de cette problématique.

**Pourquoi certains de nos jeunes, ont-ils honte de dire qu'ils ont un problème de langage lorsqu'ils sont confrontés à un employeur lors d'un entretien d'embauche ?**

Les pouvoirs publics et les médias devraient faire connaître à tous que cette difficulté de langage, avec trop souvent de troubles associés, peut être corrigée, mais malheureusement pas vaincue, car ces troubles seront toujours plus ou moins présents. Mais l'individu dys apprend tout au long de sa vie à dompter, apprivoiser et maîtriser ces troubles.

Nous connaissons tous cette liste de personnalités dys ou ayant un déficit de la capacité d'attention qui nous font espérer que tout est possible pour nos enfants : Galilée, Léonard de Vinci, Michel Ange, Beethoven, Louis Pasteur, Benjamin Franklin, Albert Einstein, Rodin, Jules Verne, Agatha Christie, Ernest Hemingway, Winston Churchill, Walt Disney, Steven Spielberg, Luc Besson, Steve McQueen, Sylvester Stallone, Dustin Hoffman, Tom Cruise, Whoopi Goldberg, et plus proche de nous Johnny Hallyday, Nathalie Baye, Hugues Aufray, Mika... et bien d'autres encore.

Certes, le chemin est long, mais il ne faut pas baisser les bras, petit à petit, avec l'aide des associations de parents, d'enseignants concernés, de chercheurs en sciences cognitives, des progrès effectués par les administrations (comme le nouveau guide de la CNSA sur l'harmonisation des pratiques des MDPH)... des avancées existent, et l'on a aujourd'hui le droit d'espérer un meilleur avenir pour nos enfants !

**Michelle CAUBERE, AAD MIDI-PYRÉNÉES**

# Rencontre avec CAP EMPLOI FINISTÈRE ■

[www.capemploi.com](http://www.capemploi.com)



**Suite à une Journée nationale des DYS, sur demande et en présence de la direction de CAP EMPLOI FINISTÈRE, AAD Finistère a animé, à Brest, un temps d'information sur les troubles DYS (dysphasie, dyspraxie, dyslexie).**

Une quarantaine de conseillers venus des 3 agences finistériennes (Brest, Quimper et Morlaix) ont participé à un module de 3 h.

Les documents FFDYS sur les différents troubles, ainsi que les atouts et difficultés des adultes dys en entreprise ont été très appréciés, notamment les différentes mises en situation, sans oublier le livret *Histoire 2 comprendre les dys en entreprise*, particulièrement adapté à ce type d'intervention.

Cette présentation a été suivie d'un long échange au cours duquel les conseillers ont pu évoquer leurs expériences, réussites ou difficultés rencontrées dans l'accompagnement d'un adulte dys, tant dans le cadre des entretiens d'accueil à CAP EMPLOI, qu'en entreprise.

Les échanges ont été nombreux et très riches, pour les participants comme pour les représentants d'AAD... A titre d'exemple, une conseillère évoquait un entretien avec un adulte dysphasique: "Je l'ai reçu pour un 1<sup>er</sup> entretien, il m'a précisé qu'il était dysphasique,

sans plus d'explication. L'entretien a semblé bien se dérouler. Le lendemain, il m'a recontacté et m'a expliqué n'avoir pas compris à ce que je lui avais exposé. Il était très angoissé et moi très mal à l'aise. Je ne m'étais rendu compte de rien, je n'avais pas conscience de la nature des troubles dysphasiques, je ne savais pas que la compréhension du langage était également touchée."

On retiendra aussi les remarques des conseillers concernant les troubles visuels souvent oubliés, ou la mise en place d'aménagements en entreprise pas forcément adaptés du fait de la mauvaise connaissance des troubles dys. **Les troubles n'étant pas toujours bien compris, une bonne préparation en amont est souvent nécessaire avant d'intégrer une entreprise.**

Enfin, on notera que les troubles dys étant souvent "invisibles", les conseillers ne soupçonnaient pas toujours le parcours du combattant (scolarité, soins, quotidien etc.) que ces adultes et leurs familles avaient parfois vécu.

Il y a quelques semaines un parent d'une adulte dys nous signalait que sa fille et lui avaient été très bien accueillis dans une agence CAP EMPLOI finistérienne...

**AAD FINISTÈRE**

## ? FAQ FOIRE AUX QUESTIONS FAQ ?



**CONSULTEZ NOTRE SITE !**

[WWW.DYSPHASIE.ORG](http://WWW.DYSPHASIE.ORG)